



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 juin 2024

Présents: Christine BEDEL, Corine AUBERTIN, Bernard GRAILLE, Josette BAUDOUNET, Véronique CHILLON

Absent excusés : Marine PIERRE, Christian CHARRE, Christophe BALMAYER, Pascale RIVIERE

2024 06 17-1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2024

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2024.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve ce document à l'unanimité

2024 06 17-2 Retrait délibération n°1 du 8 avril 2024

La commune a transmis au contrôle de légalité de la préfecture une délibération du conseil municipal du 8 avril 2024, relative à l'ajout de deux points à l'ordre du jour.

Le contrôle de légalité nous informe que cette délibération ne respecte pas les dispositions du code des collectivités territoriales relatives à l'information préalable des conseillers municipaux.

Madame la sous-préfète invite le conseil municipal à retirer cette délibération pour régulariser la situation.

Madame le maire propose au conseil de retirer la délibération n°1 du 8 avril 2024, et de remettre à l'ordre du jour les deux points concernant le vote du CFU de la Commune et du budget annexe de l'EAU.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le retrait de cette délibération

2024 06 17-3a Vote du Compte Financier Unique (CFU) de la Commune 2023

Madame le maire présente le CFU du budget principal de la commune. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2023, et d'arrêter ainsi les comptes :

Fonctionnement Dépenses 2023		Fonctionnement Recettes 2023	
BP	Réalisé	BP	Réalisé
529 625,71€	296 143,43€	529 625,71€	476 286,77€

Investissement Dépenses 2023		Investissement Recettes 2023	
BP	Réalisé	BP	Réalisé
528 742,76€	219 351,79€	528 742,76€	212 381,45€

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le compte financier unique de la commune tel qu'il est présenté.

2024 06 17-4 Affectation des résultats de la Commune

Madame le Maire présente pour approbation l'affectation des résultats du budget de la commune :

Compte 001 (ID) : Déficit d'investissement reporté : 113 755,21 €

Compte 106 (IR) : Excédent de fonctionnement capitalisé : 215 184,69 €

Compte 002 (FR) : Excédent de fonctionnement reporté : 66 773,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de la Commune.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de la commune telle qu'elle est présentée.

2024 06 17-5 Vote du CFU EAU 2023

Madame le maire présente le CFU du budget annexe de l'eau. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2023, et d'arrêter ainsi les comptes :

Fonctionnement Dépenses 2023		Fonctionnement Recettes 2023	
BP	Réalisé	BP	Réalisé
213 885.03€	167 020.45€	213 885,03€	173 389.68€

Investissement Dépenses 2022		Investissement Recettes 2022	
BP	Réalisé	BP	Réalisé
156 231,31€	114 654.51€	156 231.31€	87 005.11€

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le CFU du budget annexe de l'eau 2023.

2024 06 17-6 Affectation des résultats du budget annexe de l'Eau 2024

Madame le Maire présente pour approbation l'affectation des résultats du budget de l'eau 2024:

Compte 001 (ID) : Déficit d'investissement reporté : 30 468,96 €

Compte 106 (IR) : Excédent de fonctionnement capitalisé : 38 888,56 €

Compte 002 (FR) : Excédent de fonctionnement reporté : 376,70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe de l'eau pour 2024.

2024 06 17-7 Réajustement budgétaire

Vu la délibération N°202304037bis du 8 Avril 2024 adoptant le budget primitif de la commune,

Vu la nécessité de réajuster certaines imputations budgétaires pour préserver les équilibres des sections,

Il est proposé les régularisations du budget suivantes :

Désignation		
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2184- op13 Achats de mobilier		3 000,00€
D 21538 – op75 Travaux de rénovation éclairage public, Passage en LED	3 000,00	
TOTAL	3 000,00€	3 000,00€

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver cette proposition

2024 06 17-8 Subventions aux associations 2024

La commission de la Vie associative de la commune s'est réunie pour examiner les demandes de subventions des différentes associations.

Madame le maire indique que le montant prévu au Budget 2024 pour les associations est de : 6 000,00€ et propose d'attribuer aux associations les subventions annuelles suivantes, en accord avec l'avis de la commission :

Nom de l'association	Subvention accordée en 2023	Subvention proposée en 2024
ADPCM	500,00 €	500,00€
ADMR	950,00 €	950,00€
ATOOUTS COM	500,00 €	500,00€
AUTOUR DES ARZIOLES	500,00 €	200,00€
LES AMIS DE ST MARCELLIN	200,00 €	500,00€
JARDINS PARTAGES	200,00 €	200,00€
APE ECOLE RIVIERE SUR TARN	420,00 €	300,00€
AFFRE ECOLE DU ROZIER	900,00 €	1 500,00€
COMITE DES FETE INTERCOMMUNAL	1 000,00 €	1 000,00€
ACTEURS ECONOMIQUE DE MOSTUEJOULS		200,00€
TOTAL	5 170,00 €	5 850,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- d'approuver l'attribution des subventions présentée,
- d'autoriser madame le maire à verser les subventions proposées

2024 06 17-9 Tarifs eau et assainissement, modification du tarif des nouveaux branchements

Madame le maire expose que la commune est chargée de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement, elle définit chaque année les tarifs applicables.

Dans la perspective du transfert de compétences eau et assainissement au SIVOM Tarn et Lumensonesque, il convient d'harmoniser progressivement les tarifs du service de l'EAU de la commune à ceux du SIVOM.

Il est proposé pour cette année de modifier uniquement le tarif du branchement sur le réseau assainissement, sans changements pour les tarifs eau potable et assainissement facturés aux abonnés.

Les nouveaux tarifs des branchements 2024 s'établiraient comme suit :

2024 Tarifs branchements	Assainissement	Eau potable
Forfait branchement incluant le coffret, le compteur, tranchée de 5ml et la MO	1 000.00 € (au lieu de 800,00 €)	1050.00 €
Le ML supplémentaire de tranchée	40 €	40 €
Fournitures éventuelles	Prix coutant	
Pose ou dépose de compteur d'eau		80 €
Fermeture ou ré ouverture du branchement		60 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver ces nouveaux tarifs

2024 06 17-10 Opération Cœur de village : demande de subventions « réseaux »

Par une délibération du 15 janvier 2024, le conseil a adopté le plan de financement du projet « Cœur de Village » et autorisé Madame le Maire à demander des subventions Etat, Région et Département. Il est proposé au conseil d'autoriser madame le maire à demander des aides à l'Agence de l'Eau et au Département pour financer le renouvellement des réseaux de ce projet, et d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Financement	
Réseau Eau potable	43 611,00 €	Agence de l'eau	13 000,00 €
		Autofinancement commune	30 611,00 €
Sous Total Eau Potable	43 611,00 €		43 611,00 €
Réseau assainissement	33 772.40 €	Agence de l'eau	10 000,00 €
		Département	1 700,00 €
		Autofinancement Commune	22 072,40 €
Sous-total Assainissement	33 772,40 €		33 772,40 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et d'autoriser Madame le maire à demander les aides à l'Agence de l'EAU et au Département, et à faire le nécessaire.

2024 06 17-11 Antenne Relais SFR

Madame le Maire de la commune de Mostuéjols rappelle au conseil municipal que la commune, après s'être positionnée auprès de la plateforme Free Mobile, a été retenue par les services de l'Etat, et que les visites techniques récentes avec l'opérateur Leader désigné, FREE MOBILE, ont permis de valider la faisabilité de l'opération. Elle précise que ce projet de téléphonie mobile relève d'un intérêt majeur pour le développement et l'attractivité de la commune, la sécurité de la voirie communale et des sentiers de randonnées et que, les frais de raccordement sont pris en charge par l'opérateur.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet tel que présenté dans le dossier d'information mairie : pylône treillis d'une hauteur de 24 mètres de couleur grise RAL 7035 sur la section OA n°0375 et avec une surface prévue pour ladite implantation de 30m² ;

2024 06 17-12 Recensement 2025, désignation d'un coordonnateur communal

Madame le maire informe l'assemblée que la commune de Mostuéjols va réaliser le recensement de sa population en 2025. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Dans ce cadre, il convient de désigner un coordonnateur communal, Madame Roustan est proposée pour assurer ce rôle.

Le conseil prend acte.

2024 06 17-13 Bâtiment communal de Liaucous, désignation d'un avocat suite décès de Madame Gros

Suite au décès de madame Gros Laure, locataire de l'appartement communal situé à Liaucous (ancienne école de Liaucous), aucun proche ne s'est manifesté, et les premières recherches n'ont pas permis de retrouver une personne de sa famille.

Afin de pouvoir faire une recherche d'éventuels héritiers, de libérer l'appartement qu'elle occupait pour le remettre en location, et de solder les dettes qu'elle avait envers la commune, et compte tenu du caractère sensible de cette affaire, madame le maire propose à l'assemblée de confier la gestion ce dossier à Maître Maillot Jean-Marc, Cabinet MAILLOT Avocats Associés situé 215 Allée des Vignes 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la proposition.

2024 06 17-14 Etude d'extension du réseau assainissement à Combaurie

Le projet d'extension du réseau d'assainissement à Combaurie, est inscrit dans le projet de campagne en 2020 : « dans la continuité des actions du précédent mandat, nous poursuivrons l'accès et l'amenée des réseaux d'assainissement vers le hameau ancien de Combaurie ». Ce projet respecte le zonage d'assainissement collectif en place depuis le précédent mandat. Dans cette emprise, la commune a l'obligation de raccorder les constructions à un système d'assainissement collectif.

Ce projet est aussi inscrit dans le schéma directeur de la communauté de Communes Millau Grands Causses, avec une modification qui intègre le projet actuel.

Pour financer ce projet, il est possible de mettre en place une « Participation financière à l'assainissement collectif » (PFAC), participation que les personnes les concernées doivent s'acquitter pour pouvoir utiliser le réseau public.

Des éléments d'information généraux sur la mise en place de la PFAC sont présentés à l'assemblée.

Il est proposé au conseil d'approuver le principe de ce projet, et d'autoriser madame le maire à poursuivre l'étude de ce projet et de son financement.

Monsieur Bernard Graille ne participant pas au vote, le conseil décide de reporter cette délibération pour manque de quorum.

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée que pour le bon fonctionnement des services, il est indispensable de mettre en place un régime d'astreintes en période estivale compte-tenu de la fréquentation touristique ; elle propose à l'assemblée d'instaurer le régime d'astreintes pour les adjoints techniques selon les dispositions suivantes :

1/ Personnel concerné : SZABO Romain et SEGURA Florian

2/ Motifs de recours aux astreintes : Interventions lorsque les exigences de continuité du service ou d'impératif de sécurité l'imposent.

3/ Les astreintes auront lieu : les week-ends du vendredi soir au lundi matin et les jours fériés, pendant les mois de juillet et août ;

4/ Modalités de leur organisation :

- l'agent doit rester à son domicile ou à proximité pour pouvoir intervenir rapidement et effectuer un travail au service de la commune.

- L'agent devra garder son téléphone portable à disposition

- Les heures effectuées pendant l'astreinte seront récupérées et compensées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instaurer des astreintes dans les conditions proposées, pendant les mois de Juillet et Août ;
- De charger Madame le Maire de rémunérer et de compenser les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur, soit d'allouer un montant de 116.20 € par astreinte de Week-end, du vendredi soir au lundi matin et un montant de 46.55 € par jour férié.
- D'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Questions diverses

Suite à la démission de monsieur Jean-François Dumas, premier adjoint, il est proposé de procéder à son remplacement par l'élection d'un adjoint sans élections complémentaires préalables.

Le conseil décide de reporter cette délibération dans l'attente de la réponse de monsieur le Préfet.